



santé  
famille  
retraite  
services

DES CHARENTES

## AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHE PROCEDURE ADAPTEE

(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

N° du marché MSA : 1700-11-008

### 1 - Dénomination et adresse du Pouvoir Adjudicateur :

Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes (MSA)  
1, Bd Vladimir - Fief Montlouis  
17106 SAINTES Cedex  
tél : 05 46 97 50 50  
fax : 05 46 92 56 21

### 2 - Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur :

M. le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes

### 3 - Objet du marché / code CPV :

Equipement en rayonnages mobiles et fixes de nouvelles archives au siège de la MSA des Charentes

Code CPV = 39131100-0

### 4 - Montant & Durée du marché :

Montant estimé de la globalité des travaux : 50.000 € HT

De la date de notification du marché au **2 décembre 2011**, date limite de remise de l'équipement.

### 5 - Forme de marché et type de procédure :

Le marché est constitué sous forme d'un lot unique.

La procédure engagée est régie par l'article 28 du Code des Marchés Publics (**procédure adaptée**).

### 6 - Sous-traitance / Co-traitance :

La sous-traitance et la co-traitance ne sont pas souhaitées dans le cadre de ce marché. Néanmoins, elles peuvent être autorisées **sous réserve de l'accord préalable de la MSA** (les mêmes justificatifs que ceux exigés de l'attributaire devront alors être produits)

## **7 - Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant):**

Offre économiquement la plus avantageuse selon critères et pondérations suivantes :

### **1) Valeur technique des prestations (60%) comprenant :**

- qualité des solutions de rayonnages proposées (fiabilité, sécurité, mobilité, capacité de stockage, etc.)
- exhaustivité de la proposition au regard des besoins de la MSA exprimés dans le DCE
- méthode opératoire d'installation et organisation du chantier
- engagement de délai d'exécution
- moyens humains / conditions d'hygiène & de sécurité du chantier
- engagements de l'entreprise en matière de respect de l'environnement et de développement durable

### **2) prix de prestations (40%)**

## **8 - Renseignements administratifs et techniques :**

Tous renseignements d'ordre administratif et technique sont à solliciter auprès de :

### **MSA des Charentes**

Service P.A.L.E.

1, Bd Vladimir - Fief Montlouis - 17106 SAINTES CEDEX.

Dossier suivi par Mr Pierre PAPON

Tél : 05.46.97.50.48 - Fax : 05.46.92.56.21

courriel : [infomp@charentes.msa.fr](mailto:infomp@charentes.msa.fr)

## **9 - Date limite de remise des offres :**

La date limite du dépôt de remise des offres est le **mardi 26 juillet 2011 à 17h.**

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par dépôt à l'accueil de la MSA (ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 15 à 17 h 00)
- par pli **recommandé avec accusé de réception**

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

### **MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES**

**Service Achats**

**Marché d'équipements de rayonnages aux archives**

1, Bd Vladimir - Fief Montlouis

17106 SAINTES CEDEX

et les mentions suivantes : « **MARCHE PUBLIC** » - **NE PAS OUVRIR**

Les entreprises non retenues seront informées **au plus tard le 12 août 2011.**

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP)

## **10 - Présentation des offres de candidature :**

La visite des futurs locaux à équiper est un **préalable impératif** à tout dépôt d'une offre.

Chaque candidat devra obligatoirement prendre rendez-vous avec les services techniques de la MSA (Mr Pierre PAPON - tél : 05 46 97 50 48 ou [infomp@charentes.msa.fr](mailto:infomp@charentes.msa.fr)) afin de convenir d'une date de visite.

Les entreprises présenteront un dossier comportant l'ensemble des éléments techniques, réglementaires et financiers permettant d'apprécier la qualité de leur proposition.

L'offre tarifaire devra, être détaillée et comprendre l'ensemble de la prestation, sous la forme demandée.

La durée du chantier et la date limite de remise des équipements seront indiquées dans l'offre, ainsi que les autres demandes d'informations portées au DCE.

***Performance environnementale :***

Les entreprises feront état de leurs engagements en matière de respect d'environnement et de développement durable. Concernant l'installation, les matériaux usagés, non utilisés ou de protection des pièces seront évacués en déchetterie pour être détruits conformément aux règles environnementales (attestation d'engagement à fournir).

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra, outre les documentations remises au titre des documents techniques, être obligatoirement accompagnée,

**Soit :** des formulaires **DC1 & DC2** (disponibles sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics »),

**Soit :** de la totalité des documents mentionnés ci après :

- art 44-1 : si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- art 44-2° : une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).

**En outre :** Les attestations d'assurances de responsabilité civile en cours de validité et décennale

**11 - Justificatifs à produire par l'attributaire :**

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire (art 46-I-1° et 2°), au plus tard à la date fixée par la MSA, les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail ou formulaire DC6
- les attestations fiscales et sociales au 31/12/N-1 ou formulaire DC7 (disponible sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics ») : obligations sociales et fiscales

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

**12 - Délais de paiement :**

Après acceptation du marché par la MSA, réalisation par l'attributaire de la totalité de ses engagements contractuels réalisés, remise de l'ensemble des documents du marché (dont le D.O.E.) et validation de sa facturation, le règlement interviendra dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception de la facture.

Possibilité (sur justificatif) d'un paiement intermédiaire correspondant aux travaux réalisés.

**13 - Date d'envoi de l'avis à la publication :**

**30 juin 2011**